

Conditions générales de vente - ACTIVEMEDIA

Les présentes conditions de vente et de service s'appliquent aux relations entre la société Activemedia et ses clients. L'application de clauses différentes de ces conditions, nécessite un engagement écrit de notre part.

Vente de matériel

Article 1 – Objet et champ d'application

Toute commande de produits implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, et notamment sur toutes les conditions générales d'achat, sauf accord dérogatoire exprès et préalable de notre société. Tout autre document que les présentes conditions générales de vente et notamment catalogues, publicités, notice, n'a qu'une valeur informative et indicative, non contractuelle.

Article 2 – Propriété intellectuelle

Tous les documents techniques remis à nos clients demeurent la propriété exclusive de Activemedia, seul titulaire des droits de propriété intellectuelle sur ces documents, et doivent lui être rendus à sa demande.

Nos clients s'engagent à ne faire aucun usage de ces documents, susceptibles de porter atteinte aux droits de propriété industrielle ou intellectuelle de notre société et s'engagent à ne les divulguer à aucun tiers.

Article 3 – Commandes

3.1 Définition :

Par commande, il faut entendre tout ordre portant sur nos produits figurants sur nos tarifs, et accepté par notre société, accompagné du paiement de l'acompte éventuellement prévu sur le bon de commande. Dès réception de la commande, celle-ci présente un caractère irrévocable.

3.2 Modification :

Les commandes transmises à notre société sont irrévocables pour le client, sauf acceptation écrite de notre part.

Article 4 – Livraisons

4.1 Délai :

Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre informatif et indicatif, ceux-ci dépendant notamment de la disponibilité des transporteurs et de l'ordre d'arrivée des commandes. Notre société s'efforce de respecter les délais de livraison qu'elle indique à l'acceptation de la commande et à exécuter les commandes, sauf force majeure, ou en cas de circonstances hors de son contrôle, telles que grèves, gel, incendie, tempête, inondation, épidémie, difficultés d'approvisionnement, sans que cette liste soit limitative.

Tout retard par rapport aux délais indicatifs de livraison initialement prévus ne saurait justifier une résiliation de la commande passée par le client et enregistrée par notre société.

4.2 Participation aux frais d'expédition rapide :

Afin de faciliter le délai de livraison et en cas de commande urgente pour le client, la société Activemedia proposera un forfait de participation aux frais de livraison rapide qui correspondra à tout ou partie des frais de livraison entre notre société et son grossiste.

Les frais seront à la charge du client car notre société ne pourra mutualiser le prix avec plusieurs clients. Ils ne pourront être remboursés en cas de problème de transport ou avarie de livraison.

4.3 Risques :

En cas d'envoi de notre part, le transfert des risques sur les produits vendus par notre société s'effectue à la remise des produits au transporteur ou à la sortie de notre magasin. Il appartient au client, en cas d'avarie des marchandises livrées ou de manquants, d'effectuer toutes les réserves nécessaires auprès du transporteur.

4.4 Refus de commande :

Dans le cas où le client passe une commande à notre société, sans avoir procédé au paiement de la commande précédente, notre société pourra refuser d'honorer la commande et de livrer la marchandise concernée, sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

Article 5 – Tarif

Nos prix sont fixés par le tarif en vigueur au jour de la passation de la commande. Ils s'entendent toujours Hors Taxe.

5.1 Paiement :

Nos factures sont payables à réception. Seul l'encaissement effectif des traites où LCR sera considéré comme valant complet paiement au sens des présentes conditions générales de vente.

5.2 Non paiement :

Seules les factures payées peuvent donner droit à contestation. Les réclamations éventuelles doivent nous parvenir au plus tard 15 jours après la fin de la prestation. Passé ce délai, Activemedia décline toute responsabilité quant aux conséquences directes ou indirectes de ses prestations.

Tout montant TTC non réglé à l'échéance donnera lieu au paiement par le client de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement fixé à 40 € puis des pénalités fixées à trois fois le taux d'intérêt légal en cas de dépassement du forfait. Ces pénalités sont exigibles de plein droit et seront d'office portées au débit du compte du client.

Aucun rappel ou mise en demeure ne sont nécessaires pour faire courir les pénalités de retard.

En outre, notre société se réserve la faculté de saisir le tribunal compétent afin que celui-ci fasse cesser cette inexécution, sous astreinte journalière par jour de retard.

Article 6 – Garantie

6.1 Étiquette code barre :

Pour toute demande de garantie, le client doit avoir conservé le bon de livraison d'origine du produit ou le numéro de série du produit. Toute présentation de matériel défectueux sans cette traçabilité pourra faire l'objet d'un refus de prise en charge.

6.2 Durée Garantie commerciale :

La durée de la garantie est de 3 ans pièces pour les pièces, hors frais de retour compris hors consommables (sauf en cas de souscription à un contrat de maintenance technique) sauf cas spécifique mentionné sur le devis.

6.3 Garantie Complémentaire Contractuelle :

Pour certains produits, un contrat peut être souscrit pour étendre la garantie, elle fera l'objet d'un contrat entre Activemedia et le client ou d'un contrat entre le Constructeur et le client.

6.4 Durée Garantie Constructeur :

Si le constructeur propose une garantie supplémentaire sur son produit ne faisant pas l'objet d'un contrat de service, le client devra renvoyer son matériel dans les conditions prévues par le constructeur. Activemedia ne prend pas en charge les frais engendrés par la mise en place de cette garantie.

6.5 Exclusion de garantie :

Les garanties excluent les dommages d'origine externe, les dommages consécutifs une utilisation non conforme des produits.

6.6 Garantie Légale :

Vous bénéficiez également de la garantie légale des vices cachés sur les produits vendus et des défauts de conformité des biens au contrat (Annexe 1)

Article 7 – Réserve de propriété

Le transfert de propriété de nos produits est suspendu jusqu'à complet paiement du prix de ceux-ci par le client, en principal et accessoires, même en cas d'octroi de délai de paiement. Toute clause contraire, notamment insérée dans les conditions générales d'achat, est réputée non écrite, conformément à l'article L.624-16 du code de commerce.

De convention expresse, notre société pourra faire jouer les droits qu'elle détient au titre de la présente clause de réserve de propriété, pour l'une quelconque de ses créances, sur la totalité de ses produits en possession du client, ces derniers étant conventionnellement présumés être ceux impayés, sans préjudice de son droit de résolution des ventes en cours.

Article 8 – Tribunal compétent

En cas de litige avec un client, le tribunal de commerce de Strasbourg (67) sera seul compétent.

Article 9 – Acceptation client

Les présentes conditions générales de vente sont expressément agréées et acceptées par le Client, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tous documents contradictoires et, notamment, ses propres conditions générales d'achat.

ANNEXE 1

Article L211-4 Code de la consommation : Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité.

Article L211-5 Code de la consommation : Pour être conforme au contrat, le bien doit :

- 1° Être propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant : - correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ; - présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;
 - 2° Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.
- Article L211-12 Code de la consommation : L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien.

Article 1641 Code civil : Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage, que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.

Article 1648 alinéa 1er Code civil : L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice

Service après-vente

Article 1 – Prix

Les tarifs des interventions sont stipulés en TTC, sans aucun escompte. Ils sont ceux en vigueur au moment de la prise en charge du matériel.

Article 2 – Acompte

Avant le début des travaux et que le technicien établisse le diagnostic de l'appareil, un acompte est nécessaire (14 € pour les accessoires, 26 € pour un PC fixe, 36 € pour un portable). Si le devis est accepté par le client, l'acompte est compris dans la réparation, dans le cas contraire il est facturé pour couvrir les frais de recherche de panne.

Article 3 – Acceptation devis

Toute proposition de prestation ou d'intervention d'un montant supérieur à 150 euros devra obligatoirement être validée par un accord client. En dessous le client est juste prévenu du déroulement de l'intervention.

Article 4 – Garantie

Les pièces détachées proposées lors de nos interventions (hors consommables) sont garanties 3 ans hors main d'oeuvre. Les réparations sont garanties 3 mois. Cette garantie ne concerne que la fonctionnalité ayant fait l'objet de la réparation.

Article 5 – Restitution du matériel

La remise en service du produit après réparation s'effectue en présence du client qui est invité à faire connaître ses observations. Les pièces détachées défectueuses hors garantie sont remises au client. À la demande du client, nous récupérons les matériels usagés lors de l'acquisition de matériel neuf équivalent.

Article 6 – Transfert de propriété du matériel réparé

Le matériel réparé est tenu à disposition du client. Tout matériel non récupéré dans un délai d'un an à partir de la date de dépôt est réputé abandonné par le client et la société Activemedia pourra, sans engager aucune formalité vis-à-vis du client, en disposer comme elle l'entendra.

Article 7 – Identité du propriétaire du matériel

La personne qui dépose du matériel s'engage à communiquer à Activemedia le nom et l'adresse du propriétaire du matériel au moment du dépôt de celui-ci. Si elle n'est pas le propriétaire, la personne qui dépose le matériel s'engage à communiquer au propriétaire les informations relatives aux conditions générales de vente et de service qui ont été portées à sa connaissance.

Article 8 – Tribunal compétent

En cas de litige avec un client, le tribunal de commerce de Strasbourg (67) sera seul compétent.

Article 9 – Confidentialité des données

Activemedia s'engage à ne divulguer, sous quelque prétexte que ce soit, les informations auxquelles elle a accès de par ses prestations. La société Activemedia attire l'attention de ses clients sur la nécessité d'avoir des licences en cours de validité pour tout logiciel installé sur ses ordinateurs. Activemedia n'est pas tenu de vérifier la validité de ces licences et ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable du fonctionnement de ces logiciels sans licence.

Article 10 – Sauvegarde client

Perte de données : la société Activemedia ne saurait être tenue pour responsable de la perte de données. Il est de la responsabilité exclusive du client d'effectuer une sauvegarde de ses données avant toute intervention.

Intervention sur site

Article 1 – Prix

Les tarifs des interventions sont stipulés en HT, sans aucun escompte. Ils sont ceux en vigueur au moment de la demande d'intervention.

Article 2 – Application des conditions générales de vente

Toutes les ventes, interventions techniques et formations effectuées par les techniciens de la société Activemedia sont réalisées aux présentes conditions générales de vente. Dans le cadre du présent contrat, notre société s'engage à se donner tous les moyens nécessaires à la réalisation de sa mission. Notre intervention ne saurait en aucun cas être considérée comme valant acceptation d'une obligation de résultat.

Toute commande ou demande d'intervention technique ferme et acceptée par le client implique l'adhésion sans réserve aux présentes conditions qui annulent toutes clauses et stipulations contraires, notamment sur la correspondance ou autre document du client, sauf dérogation spéciale et écrite de Activemedia.

Article 3 – Responsabilité

La société Activemedia ne saurait être inquiétée pour les conséquences directes ou indirectes qu'entraînerait le mauvais fonctionnement ou le non fonctionnement du matériel du client. L'emploi des matériels se fait sous la direction et le contrôle exclusifs du client.

L'intervention présuppose que le site est librement accessible et vide de tout encombrant. Il ne peut être demandé au technicien de déplacer un quelconque objet de valeur.

Perte de données : la société Activemedia ne saurait être tenue pour responsable de la perte de données. Il est de la responsabilité exclusive du client d'effectuer une sauvegarde de ses données préalablement à toute intervention. La société Activemedia a souscrit un contrat d'assurance Responsabilité Civile Prestataire auprès de la compagnie AVIVA. L'attestation et les différentes couvertures sont disponibles sur simple demande. En aucun cas il ne peut être demandé un dédommagement supérieur à ces conditions par le client.

Article 4 – Garantie

Les pièces détachées proposées lors de nos interventions (hors consommables) sont garanties 3 ans hors main d'oeuvre.

Les prestations de services ne sont pas garanties, sont considérés comme la suite de l'intervention tout problème qui pourrait survenir après le passage du technicien. Certains problèmes logiciels ou matériels nous obligent à demander au client d'essayer la solution proposée sur du plus long terme que l'intervention. La société Activemedia s'engage à fournir au client un rapport d'intervention sur les actions effectuées.

Article 5 – Confidentialité des données

Activemedia s'engage à ne divulguer, sous quelque prétexte que ce soit, les informations auxquelles elle a accès de par ses prestations. La société Activemedia attire l'attention de ses clients sur la nécessité d'avoir des licences en cours de validité pour tout logiciel installé sur ses ordinateurs. Activemedia n'est pas tenu de vérifier la validité de ces licences et ne serait en aucun cas être tenu pour responsable du fonctionnement de ces logiciels sans licence.

Article 6 – Tribunal compétent

En cas de litige avec un client, le tribunal de commerce de Strasbourg (67) sera seul compétent.